



# VOUS SOUHAITEZ CHANGER DE LOGEMENT

LES DEMANDES
DE MUTATION



Votre appartement ne correspond plus à vos besoins, il est devenu trop petit ou trop grand, vous souhaitez changer de quartier, il est alors temps de faire une demande de mutation.

VOUS SOUHAITEZ CHANGER De logement

LES DEMANDES
DE MUTATION



### COMMENT Faire ?

- 1 Retirez en agence, au siège ou téléchargez sur internet une demande de logement (formulaire cerfa).
- Renseignez soigneusement l'ensemble des informations demandées ; elles sont indispensables pour permettre de traiter votre dossier.

Pour simplifier le dépôt de votre demande, seules les photocopies des pièces d'identité sont à joindre ; vous n'avez plus d'autres justificatifs à fournir, ils vous seront demandés lors du traitement de votre demande.

- 3 Enfin, déposez votre dossier complet auprès de votre agence ou du siège.
- 4 Sous 30 jours, le service national d'enregistrement vous transmettra un numéro unique.



### LE TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER

→ Votre dossier rempli avec précision nous permettra de mieux répondre à votre demande. Cependant, les délais d'instructions sont variables mais peuvent être longs (selon la typologie du logement, le quartier souhaité...). Votre demande est valable 1 an. Pensez à la renouveler chaque année, à la date anniversaire pour qu'elle reste active!

### LA PROPOSITION DE LOGEMENT

→ Lorsqu'un logement correspondant à vos besoins vous est proposé, un bon de visite vous est alors adressé. Vous disposez alors de 10 jours pour répondre et nous communiquer les justificatifs nécessaires à l'examen de votre dossier. Si vous refusez le logement : il est indispensable de justifier votre refus. Ce bon de visite ne vaut pas attribution.





## L'ATTRIBUTION DU LOGEMENT

→ Votre dossier est alors présenté en Commission d'Attributions de Logement (CAL), en même temps que 2 autres candidatures, comme nous l'impose la réglementation. La Commission d'attribution statue sur les dossiers et est souveraine dans ses décisions. La réponse de la commission vous sera notifiée par courrier. En cas d'avis favorable, vous serez convoqué par l'agence pour la signature du bail.

La Commission d'attribution de logements est composée d'administrateurs de l'office, dont un représentant des locataires mais également d'un représentant de la mairie où se trouve le logement et un représentant de l'Etat, elle se tient chaque semaine et examine trois dossiers des candidats répondant aux critères pour chaque logement disponible.



Il est temps de préparer votre déménagement et la restitution de votre logement actuel. Pensez notamment à rendre un appartement vide, en bon état de propreté et dont les équipements sont en bon état de fonctionnement.

#### Votre employeur cotise au 1%?

→ Il est en capacité de vous proposer un logement social. Prenez rendez-vous avec le service des ressources humaines au sein de votre entreprise qui pourra vous renseigner sur cette question.

#### Le saviez-vous?

→ Avec plus de 6 000 demandes d'échange de logements en instance, et environ 400 demandes d'échanges traitées par an. les délais d'instruction de votre de dossier peuvent être variables notamment en fonction de vos critères (taille du logement, choix du quartier...)



### des attributions annuelles

à Plaine Commune Habitat concernent des demandes de mutation ou de décohabitation. L'office s'attache à favoriser le parcours résidentiel de ses locataires et étudie attentivement ces demandes.



Tous les matins, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

→ Le service logement vous reçoit au siège de l'office : 5 bis. rue Danielle Casanova 93200 Saint-Denis Ligne 13 : Saint-Denis - Porte de Paris

Métro: Porte de Paris

Par téléphone au : 01 48 13 61 00 (tapez 2)

